

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Création de la microcentrale hydroélectrique du Péclet Commune des Belleville

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 10 octobre 2022, une enquête publique de 31 jours, du **mercredi 16 novembre 2022 à 8h00 au vendredi 16 décembre 2022 à 17h00** concernant la demande déposée par la société Péclet ENR – 49 rue Félix Esclangon – 38042 GRENOBLE Cedex 09, en vue d'être autorisée à créer une microcentrale hydroélectrique sur le torrent du Péclet, se tiendra sur le territoire de la commune des Belleville.

Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de la MRAE et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie des Belleville du **mercredi 16 novembre 2022 à 8h00 au vendredi 16 décembre 2022 à 17h00** afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Monsieur Michel CHARPENTIER est nommé commissaire enquêteur. Il siègera en mairie des Belleville, aux dates et heures ci-dessous :

- le mercredi 16 novembre 2022 de 14h à 17h
- le mardi 29 novembre 2022 de 9h à 12h
- le vendredi 16 décembre 2022 de 14h à 17h

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires de la Savoie, service environnement, eau, forêts, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Un registre dématérialisé permettant la consultation du dossier ainsi que le dépôt de contributions sera mis en ligne à l'adresse ci-dessous :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4252>

du **mercredi 16 novembre 2022 à 8h00 au vendredi 16 décembre 2022 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4252>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-4252@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4252> et donc visibles par tous.

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur ; pendant la durée de l'enquête, les appréciations, suggestions et contre-propositions du public pourront y être consignées : il sera tenu à sa disposition à la mairie des Belleville .

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry sur rendez-vous.

Monsieur Baptiste PENICAUD, de la société GEG Energies Renouvelables pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (tel : 04.76.84.38.16) - adresse mail : b.penicaud@geg.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie des Belleville et à la préfecture de Savoie (DDT /SEEF), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.